

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Décision n° DB2024\_09**

Le Bureau communautaire, convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil communautaire au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 11 mars 2024 à 18 heures** sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présent(e)s :

**AIZENAY** : Franck ROY  
**APREMONT** : Gaëlle CHAMPION  
**BELLEVIGNY** : Jacky ROTUREAU  
**FALLERON** : Gérard TENAUD  
**GENETOUZE (LA)** : Guy PLISSONNEAU  
**GRAND'LANDES** : Pascal MORINEAU  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Dominique PASQUIER  
**MACHE** : Frédéric RAGER  
**PALLUAU** : Marcelle BARRETEAU  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Mireille HERMOUET  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : Guy AIRIAU  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Philippe CROCHET

Absent(es) excusé(es) :

**BEAUFU** : Delphine HERMOUET  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : Xavier PROUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : Sabine ROIRAND

**Objet : Dossier LEADER « Soutien préparatoire » - Actualisation du plan de financement.**

Vu la délibération n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu la décision n° DB2022\_25 du 12 septembre 2022 autorisant notamment :

- La Communauté de communes à se porter candidate pour être structure porteuse de GAL LEADER au titre de la programmation 2023-2027,
- Le Président à formuler une demande de soutien préparatoire auprès de l'Autorité de gestion régionale.

Dans le cadre de l'appel à candidatures de février 2022 de la Région des Pays de la Loire, la Communauté de communes Vie et Boulogne a élaboré et transmis un dossier de candidature pour être structure porteuse d'un Groupe d'Action Locale LEADER au titre de la programmation européenne 2023-2027.

Pour élaborer cette candidature, elle a fait appel à un prestataire extérieur (le Cabinet Mobile) dans le cadre d'un marché public dédié. Cette prestation peut faire l'objet d'un cofinancement LEADER au titre du dispositif « 19.1 Soutien préparatoire à la candidature 2023-2027 ». Un dossier de demande d'aide a été constitué à ce titre et transmis aux services régionaux.

Il est proposé d'actualiser le plan de financement de l'opération portée par la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans le cadre du dispositif « 19.1 Soutien Préparatoire à la candidature 2023-2027 » comme suit :

Dépenses (HT)		Ressources (HT)	
Prestation d'appui pour l'élaboration et la rédaction de la candidature du territoire	18 000,00 €	FEADER (LEADER)	14 400,00 €
		Autofinancement	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00 €</b>

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240311-DB2024\_09-AU



- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportent à cette opération, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Communauté de Communes s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente décision.

.....

Pour copie conforme au registre

Le douze mars deux mille vingt-quatre,

Le Président,

**Guy Plissonneau**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le : 18 mars 2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

